

## Souçons d'emploi fictif à l'Assemblée : la belle-mère de Thierry Solère mise en examen

PAR ANTTON ROUGET  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 3 MAI 2022



Thierry Solère à l'Assemblée nationale en novembre 2017. © Photo Eliot Blondet / Abaca  
L'enquête judiciaire qui vise Thierry Solère, pièce maîtresse d'Emmanuel Macron pour les législatives, a connu d'importants développements. Sa belle-mère a été mise en examen pour des soupçons d'emploi fictif à l'Assemblée, selon des informations de Mediapart. Le député a aussi utilisé ses frais de mandat pour des dépenses personnelles, à La Française des jeux notamment. Le cabinet de conseil Deloitte est également épinglé pour des soupçons de trafic d'influence.

Rien ne semble ébranler le député des Hauts-de-Seine Thierry Solère, conseiller d'Emmanuel Macron au cœur des grandes manœuvres et petites tractations en vue des élections législatives. Pas même ses nombreuses mises en examen dans une enquête judiciaire, déjà hors norme, mais qui vient de connaître de nouveaux développements importants.

Selon des informations de Mediapart, l'information judiciaire menée par le juge d'instruction du tribunal de Nanterre Serge Tournaire vient de s'enrichir de deux nouvelles mises en examen. La première, intervenue le 30 mars 2022 pour des faits présumés de «recel de détournement de fonds publics», vise Françoise G., belle-mère de Thierry Solère,

soupçonnée d'avoir occupé un emploi fictif à l'Assemblée nationale pendant 14 mois, entre 2015 et 2016.



Thierry Solère à l'Assemblée nationale en novembre 2017. © Photo Eliot Blondet / Abaca

La seconde mise en examen, prononcée le 1<sup>er</sup> avril 2022, vise le cabinet de conseil Deloitte pour des faits présumés de «trafic d'influence actif». L'antenne française de la multinationale britannique, membre du «big four» mondial du conseil et de l'audit, a employé Thierry Solère entre 2011 et 2012, en lui versant 20000 euros d'honoraires. Or les enquêteurs soupçonnent Deloitte d'avoir embauché l'homme politique pour qu'il use de son influence, «réelle ou supposée», auprès d'autorités publiques.

Thierry Solère est déjà mis en examen pour «trafic d'influence passif», fait qu'il conteste, dans le cadre de l'exécution d'autres missions de conseil pour des sociétés spécialisées dans le traitement des déchets, l'énergie solaire ou l'informatique. L' élu est soupçonné d'avoir utilisé ses fonctions politiques pour obtenir des faveurs pour ces mêmes entreprises ou leurs dirigeants (marchés publics, décorations honorifiques, interventions politiques, rendez-vous), comme l'avait détaillé Mediapart (*lire notre enquête ici*).

Thierry Solère

Sollicité par Mediapart, Deloitte conteste «formellement» les faits reprochés et annonce le dépôt à venir d'une requête en nullité.

Thierry Solère dénonce pour sa part des mises en examen complémentaires qui «n'ont absolument aucun sens». «Tout cela n'est que de la cavalerie, pour éviter de retirer toutes les premières mises en examen», estime le député. À ce stade, l' élu LREM cumule à lui seul 12 mises en examen dans ce dossier (*lire ici*).

En ce qui concerne son contrat avec Deloitte, Thierry Solère explique avoir été rémunéré, de 2011 à 2012, pour «*préfigurer la création d'une nouvelle division*» qu'il aurait dû rejoindre au sein du cabinet de conseil. Avant d'être élu pour la première fois député en juin 2012. «*Élu à l'Assemblée nationale, je n'ai pas donné suite* [à la proposition de Deloitte – ndlr] », précise-t-il, en réfutant toute interférence entre ses fonctions politiques et ses missions privées.

«*À cette époque, je n'étais qu'un simple conseiller municipal d'opposition à Boulogne-Billancourt, autant dire que je n'étais pas le candidat génial pour faire du trafic d'influence*», balaye Thierry Solère. L'élu oublie un peu vite qu'il était aussi vice-président du puissant département des Hauts-de-Seine et **proche de Jean Sarkozy**, fils du président alors en fonction.

#### **En plus de la belle-mère, une ex-collaboratrice n'ayant pas travaillé**

Thierry Solère conteste aussi les soupçons d'emploi fictif qui pèsent sur le recrutement de sa belle-mère dans son équipe parlementaire de 2015 à 2016. «*Elle fournissait un travail absolument remarquable en circonscription*», appuie le député. Selon lui, Françoise G. travaillait «*depuis chez elle*», sans adresse mail de l'Assemblée, mais lui remettait des «*rapports hebdomadaires d'activité*».

Également entendue par le juge d'instruction fin mars, Karine T., épouse de Thierry Solère dont elle a été elle-même la collaboratrice parlementaire de 2012 à 2017, a été placée, pour sa part, sous le statut plus favorable de «*témoin assistée*» (entre simple témoin et mise en examen).

Thierry Solère est déjà mis en cause pour un autre emploi fictif présumé: de novembre 2014 à avril 2015, le député a embauché Isabelle F., pour 1800 euros par mois. Or, **comme l'avait raconté Mediapart**, Isabelle F. n'a jamais travaillé pour le député. Elle était en revanche l'épouse d'un des employeurs de Thierry Solère dans le privé.

Isabelle F. ne connaissait pas même le nombre ni l'identité des autres membres de l'équipe parlementaire de l'élu des Hauts-de-Seine. La principale intéressée a expliqué aux enquêteurs qu'elle n'avait rien fait, après avoir attendu, en vain, des instructions de son député employeur. Tandis que Thierry Solère a rejeté la faute sur le manque de compétence de son ex-collaboratrice, qui aurait été incapable, selon lui, de «*réaliser des choses simples*».

#### **De l'argent public pour payer des frais de scolarité ou clubs de sport**

L'enquête en cours porte aussi sur les frais de mandat du député de la majorité. Parti d'un signalement de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), qui portait initialement sur 38998euros de dépenses litigieuses, ce volet des investigations a permis de pointer 167000euros d'argent public suspects, qui auraient pu être détournés de leur usage.

En épluchant les comptes bancaires de Thierry Solère, les enquêteurs sont par exemple tombés sur des prélèvements sur son compte IRFM (indemnité de frais de mandat), suspectés d'avoir pu servir à payer des loyers pour sa résidence familiale (14730euros), des frais de scolarité de ses enfants (4490euros) ou encore des «*abonnements familiaux*» dans des clubs sportifs (6700euros).

D'autres curiosités intéressent aussi la justice: à commencer par ces 520euros suspectés d'avoir été dépensés pour des paris à La Française des jeux, 2500euros chez Ikea et 8489euros pour des primes d'assurance chez AXA.

Questionné sur ces dépenses, Thierry Solère soutient auprès de Mediapart que l'IRFM était, avant d'être réformée après 2017, «*libre d'emploi*». L'élu reconnaît toutefois des «*erreurs d'affectation*» pour certaines dépenses personnelles, parlant d'«*erreurs déontologiques et non de fautes pénales*», et indique avoir procédé au remboursement des sommes litigieuses.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.